



Financé par l'Union européenne

Association Droits et justice



« Pour un Maroc Plus Juste »



الهجرة والتنمية
الهجرة والتنمية
MIGRATIONS &
DÉVELOPPEMENT

Termes de Référence pour la Sélection d'un (e) Expert (e) juridique pour une Analyse Diagnostique des Lacunes Législatives dans La lutte contre la Violence et la Protection des Femmes :

Evaluation de la Loi 103.13 et du Code Pénal à la lumière des Etudes et Rapports existants

1. Organisme

L'association **Droits et Justice** est une association à but non lucratif, **créée en 2009**, dédiée à l'amélioration du système judiciaire et à la promotion de l'Etat de droit au Maroc.

2. Contexte

Le Maroc s'est engagé dans un processus de réformes législatives visant à renforcer la protection des droits des femmes et à lutter contre les violences basées sur le genre. Dans ce cadre, **la Loi 103.13, adoptée en 2018**, constitue une avancée importante en criminalisant certaines formes de violence et en introduisant des mesures de protection pour les victimes. Toutefois, son application effective demeure entravée par plusieurs lacunes et incohérences, notamment en raison de son articulation avec le Code Pénal et le Code de Procédure Pénale.

En effet, **la loi 103.13** présente une **définition restrictive des violences faites aux femmes**, ne couvrant pas de manière explicite certaines formes, telles que **le viol conjugal ou les violences économiques**, qui restent mal encadrées sur le plan juridique. Par ailleurs, bien que la loi prévoit des **mesures de protection pour les victimes**, leur **mise en œuvre** reste **complexe et limitée** par des procédures longues et contraignantes, réduisant leur accessibilité et leur efficacité. Le cadre juridique actuel souffre également d'un **manque de clarté quant à la coordination entre les autorités judiciaires, la police et les structures d'accompagnement des victimes**, ce qui entrave l'accès des femmes à la justice et allonge les délais de prise en charge. De plus, la loi 103.13 met principalement **l'accent sur la répression** sans intégrer suffisamment de mesures de prévention et d'accompagnement des victimes, laissant ainsi des failles dans la lutte contre les violences basées sur le genre.

Par ailleurs, le Maroc a récemment annoncé une **réforme du Code de la Famille** afin de mieux garantir l'égalité entre les sexes et la protection des femmes. Cette réforme s'inscrit dans une dynamique plus large de modernisation du cadre juridique, incluant également la **révision du Code de Procédure Pénale**, actuellement en cours de réflexion. Ces évolutions offrent une opportunité pour une meilleure intégration de la Loi 103.13 au sein de l'arsenal juridique marocain, en assurant une harmonisation avec les autres textes législatifs.

Dans ce contexte, il est essentiel d'évaluer **la mise en œuvre de la Loi 103.13, d'identifier les obstacles à son application et de formuler des recommandations et propositions pour**



Financé par l'Union européenne

Association Droits et justice



« Pour un Maroc Plus Juste »



الهجرة والتنمية
مigrations & Développement
MIGRATIONS & DÉVELOPPEMENT

renforcer son efficacité. La sélection d'un(e) expert(e) juridique spécialisé(e) vise à analyser ces enjeux et à proposer des réformes permettant d'assurer une meilleure intégration de cette loi dans le Code Pénal, tout en garantissant une protection efficace des victimes de violence.

C'est dans ce contexte que le projet "**DABA MOMKIN**"- **Uni.e.s pour une Nouvelle ère d'Inclusivité et d'Égalité Sociale**- a été conçu, avec pour objectif de contribuer à l'amélioration des conditions des femmes au Maroc en renforçant d'un côté, le dialogue et la collaboration inter-acteurs pour la ratification, le renforcement et l'application des législations en faveur de l'égalité des genres et d'un autre côté, l'engagement des acteurs locaux pour la promotion de l'égalité des genres et la prise en charge des femmes victimes de violences

3. Objectif du projet

Dans l'objectif de contribuer à l'amélioration des conditions des femmes au Maroc, l'association Droits et Justice a lancé en **Février 2025**, le projet "**DABA MOMKIN**"- **Uni.e.s pour une Nouvelle ère d'Inclusivité et d'Égalité Sociale**, co-financé par **l'Union Européenne** et élaboré en partenariat avec **l'association Migrations&Développement**. Ce projet s'inscrit dans une dynamique de promotion de l'égalité des genres au Maroc, en alignement avec les engagements nationaux et internationaux en matière de droits des femmes. Il vise à accélérer ces changements par une approche intégrée combinant plaidoyer, sensibilisation, renforcement des capacités, et actions concrètes sur le terrain.

4. Objectifs de la Mission

Cette consultation vise à analyser les dispositions légales discriminatoires envers les femmes dans la loi 103.13 et le Code pénal. L'objectif de cette analyse est de formuler des recommandations et d'élaborer une stratégie de plaidoyer. Les articles examinés porteront sur **la thématique des violences à l'égard des femmes dans le cadre de la loi 103.13, et le code pénal.**

L'expert(e) sélectionné(é) aura pour mission de :

- Collecter et analyser les études, rapports d'évaluation et de suivi existants, la jurisprudence sur la loi 103.13 et son application ;
- Analyser les dispositions de la Loi 103.13 en lien avec le Code Pénal ;
- Élaborer un diagnostic approfondi sur les incohérences et lacunes juridiques de la loi actuelle et proposer des pistes d'amélioration pour une meilleure intégration de cette loi dans le Code Pénal ;
- Rédiger un mémorandum détaillé de propositions concrètes de réforme législative.



Financé par l'Union européenne

Association Droits et justice



« Pour un Maroc Plus Juste »



الهجرة والتنمية
المغرب
MIGRATIONS &
DÉVELOPPEMENT

5. Livrables

- Un rapport préliminaire intégrant les conclusions des études et rapports existants ;
- Une analyse critique des lacunes de la loi 103.13, et de ses dispositions en lien avec le code pénal ;
- Un mémorandum de réforme législative prêt à être présenté dans le cadre du plaidoyer ;
- Une stratégie de plaidoyer pour l'adoption des recommandations issues du mémorandum ;
- Une présentation synthétique des résultats du mémorandum de réforme législative à destination des parties prenantes.
- Une session de restitution pour exposer les résultats et recueillir les retours des parties prenantes

Les livrables seront produits en langue Arabe.

6. Méthodologie et Déroulement de la Mission

La mission de l'expert(e) se déroulera en plusieurs phases :

a. Collecte et analyse des études existantes :

- Identification et compilation des études et évaluations pertinentes.
- Synthèse des recommandations issues de ces études.

b. Diagnostic approfondi :

- Analyse des limites et des dysfonctionnements observés dans l'application de la loi 103.13.
- Analyse des dispositions pénales introduites par la loi 103.13 et leur articulation avec le Code Pénal en vigueur.

c. Rédaction du mémorandum :

- Proposition d'intégration des dispositions pertinentes dans le Code pénal.
- Elaboration d'un mémorandum de révision des dispositions du code pénal

d. Plaidoyer :

- Réalisation d'une feuille de route pour le plaidoyer en vue de l'adoption des recommandations issues du mémorandum



Financé par l'Union européenne

Association Droits et justice



« Pour un Maroc Plus Juste »



الهجرة والتنمية
المغرب
MIGRATIONS &
DÉVELOPPEMENT

- Réalisation d'une présentation synthétique des résultats du mémorandum de réforme législative à destination des parties prenantes.
- Organisation d'une session de restitution pour exposer les résultats et recueillir des retours des parties prenantes

Cette mission viendra renforcer le dialogue et la collaboration inter-acteurs pour la ratification, le renforcement et l'application des législations en faveur de l'égalité des genres. Par le biais d'analyses approfondies et de recommandations stratégiques, elle constitue un levier essentiel pour influencer les politiques publiques et garantir une application effective des lois protégeant les droits des femmes.

7. Profil de l'Expert(e) Recherché(e)

L'expert(e) devra répondre aux critères suivants :

- Expertise avérée en droit pénal, droit des femmes et droit international des droits humains.
- Expérience dans l'analyse et l'évaluation des politiques publiques en matière de lutte contre les violences basées sur le genre.
- Expérience en plaidoyer et en rédaction de propositions législatives.
- Excellentes capacités de synthèse et de rédaction.

8. Durée et Modalités de Travail

La mission se déroulera sur une période de **30 jours** ouvrables, à compter du **05 Mai 2025**. L'expert(e) travaillera en étroite collaboration avec notre équipe pour mener à bien sa mission.

9. Modalités de Soumission

Les candidat(e)s intéressé(e)s devront soumettre :

- Un CV détaillé.
- Une note méthodologique expliquant leur approche pour cette mission.
- Une proposition financière détaillant en HT et TTC, le montant total de la prestation

NB : Les dossiers de candidature incomplets seront déclarés inéligibles et ne seront donc pas intégrés au processus de sélection.

Les dossiers de candidature complets sont à envoyer avant le **27 Avril 2025**, par mail à l'adresse suivante : oujjir@droitetjustice.org

Avec pour objet de mail : « **Evaluation de la Loi 103.13 et du Code Pénal à la lumière des Etudes et Rapports existants** ».



Financé par l'Union européenne

Association Droits et justice



« Pour un Maroc Plus Juste »



الهجرة والتنمية
مigrations & Développement
MIGRATIONS &
DÉVELOPPEMENT

10. Evaluation des offres

L'évaluation des offres se déroulera en 2 temps : L'évaluation des offres techniques, puis la comparaison des offres financières.

Une note technique « T » sur 100 sera attribuée à chaque candidat/e en fonction du barème suivant :

Proposition technique proposée	
Méthodologie de la proposition (30)	60
Cohérence entre les différentes composantes de la note (30)	
Profil proposé	
Publications sur la thématique proposée dans les revues scientifiques (20)	40
Etudes de master ou doctorat liés à l'égalité entre les sexes (20)	

Les propositions doivent obtenir une note minimale de **60** pour être considérée.

Le contrat sera adjugé à l'offre valable techniquement et la plus avantageuse financièrement.